

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-04-22
 Séance du mardi 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (10).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Brigitte CHARPIN**, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir à Michel GRANGE**, Emilie VELLETAZ / **pouvoir à Magali SEGARD & Michaël CHARMEAUX / pouvoir à Alain COMBAZ** (4).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 28 juin 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

SERVICE PERISCOLAIRE, garderie

OBJET : TARIF pour l'année scolaire 2022 / 2023

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14 Tous les élus présents/représentés

↳ **Valide** le tarif *-selon quotient familial-* suivant, pour l'année scolaire 2022 / 2023,

QF 0 / 507	QF 508 / 799	QF 800 / 1 099	QF 1 100 / 1 299	QF > 1 300
1.00 €	1.70 €	2.00 €	2.25 €	2.50 €

Extérieurs	2.50 €,
Sans réservation	5.00 €,
Retard	15.00 € par ¼ d'heure après 18 H 30.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ



